
CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Mercredi 14 mars 2012
A 14 h 00 à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mercredi 14 mars 2012 à 14 heures** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique (donne pouvoir à M. MAHE)
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan (donne pouvoir à M. GUIHARD)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire Atlantique

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Mercredi 14 mars 2012
A 14 h 00 à LA ROCHE BERNARD

6. – Budget Annexe eau potable – Exercice 2012 : Budget primitif

Ce budget a été élaboré dans le strict cadre des orientations budgétaires qui ont été débattues le 16 janvier dernier, débat que le Conseil d'Administration est invité à confirmer.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 14 621 672,56 €

- **En dépenses**, outre le report de 700 633,12 € pour achever la tranche 2 de l'interconnexion FEREL-RENNES, des crédits sont inscrits pour commencer l'opération de restructuration de la filière de traitement de l'usine destinée à modifier le système d'injection de chaux, et pour des travaux de mise aux normes sur les réservoirs de Kerrouault et Lantierne.
- **En recettes**, le report de l'emprunt de 4 790 000 € réalisé pour le compte du SMG 35, la subvention de l'Agence de l'Eau pour 576 267 €, le solde de l'avance remboursable pour 736 000 €, l'excédent capitalisé pour 2 279 968,54 €, le virement de la section de fonctionnement pour 1 342 935,79 € et la récupération de TVA pour 1 541 400,71 € apportent le financement des opérations.

SECTION D'EXPLOITATION : 13 235 698,93 €

Cette section voit son total doubler par rapport à l'exercice 2011 du fait de l'inscription, en dépenses et en recettes, d'une dotation aux provisions de 7 000 000 €.

- **En dépenses**, les crédits de fonctionnement restent stables, à l'exception du remboursement de frais au budget principal qui évolue par rapport à l'exercice 2011.

En effet, le budget annexe participera désormais à hauteur de 50 % à la couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement du barrage, amortissements compris, ainsi qu'à la masse salariale et aux frais généraux portés par le budget principal. Ce taux de 50 % correspondant à la réalité de l'activité de production d'eau potable tant dans le fonctionnement du barrage d'Arzal que dans l'activité globale de l'établissement.

- **En recettes**, les ventes d'eau, estimées à 17 millions de m³, font l'objet d'une redevance versée par le délégataire pour 5 400 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif annexe « eau potable » pour l'exercice 2012, tel que proposé ;
- Sollicite des différents financeurs les subventions et participations afférentes.

RECUEIL
NANTOISE
02 AVR. 2012

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-François GUERIN